

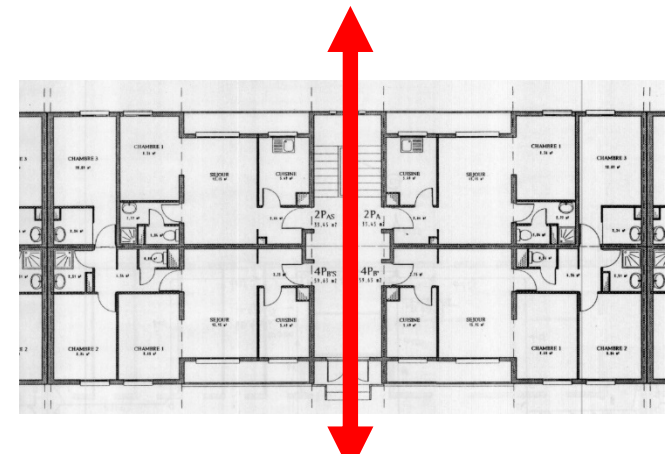
Composition de la forme urbaine– échelle du bâti

Les espaces communs : les entrées



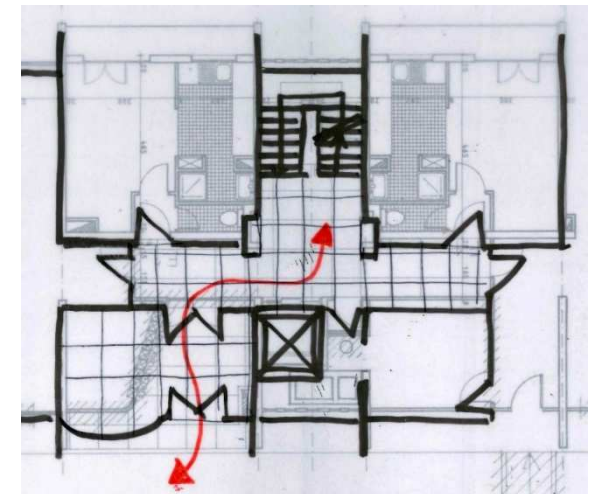
Les rez-de-chaussée des bâtiments sont surélevés de 4 marches par rapport à la voie afin d'offrir des caves ventilées aux habitants. Ces 4 marches pour entrer au bâtiment posent un problème d'accessibilité.

Ce problème a été partiellement résolu sur le 246, rue Léon Blum : les caves ont été fermées, les abords ont été modifiés afin de supprimer les marches. Néanmoins ces abords ne répondent pas aux normes d'accessibilité en vigueur.



Entrée sur les barres : le hall d'entrée bénéficie d'une lumière naturelle traversante. Les halls sont entretenus et ceci est facilité par le nombre limité d'habitants par cage d'escalier.

Pour les barres dites R+4, aucun ascenseur n'est installé. Il serait judicieux, comme sur d'autres opérations de Limoges Habitat, de rendre les RDC de ces immeubles complètement accessibles.



Entrée sur les tours : dans la configuration d'aujourd'hui, l'organisation des entrées est en chicane, on ne bénéficie pas ici de la qualité d'éclairage naturel des barres.